

**COMMUNE DE MESLAND**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2019

Présents : MM GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, HELTZLÉ Jérôme, GASNIER Richard,

Absent : M BRUNO Christian

Madame DAVID Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**ACHAT DE LA MAISON SITUÉE AU 24 GRANDE RUE A MESLAND**

*Délibération n° 01 /2019 publiée le 25/01/2019 - Transmise à la préfecture le 25/01/2019 - Reçue à la préfecture le*

Monsieur le Maire rappelle que sa proposition de se positionner pour l'achat d'une maison d'habitation qui jouxte la mairie, au 24 Grande Rue, a reçu un avis favorable unanime lors de la séance de Conseil municipal du 18 septembre 2018. Cette vente est une opportunité à saisir. L'objectif est d'y aménager à terme une salle de convivialité intergénérationnelle et un point d'accueil numérique public.

La surface du terrain est de 1710 m<sup>2</sup> et la mise à prix de 80 000 € auquel s'ajoutent des frais annexes estimés à 2 300 €. L'acquisition constitue la 1<sup>ère</sup> tranche du projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du prix initial d'estimation frais inclus fixé à 82 300 € par l'étude de notaires de Maître Mary-Meunier à Blois,
- approuve le Plan de financement joint en annexe,
- donne mandat à M. le Maire pour mener la négociation d'acquisition au meilleur prix,
- charge M. le Maire d'effectuer une demande de subvention de l'Etat auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher au titre de la DETR 2019 « Service au public en milieu rural et cohésion sociale » au taux maximum de 50%.

**QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire fait état d'une demande de subvention de l'Ecole de Monteaux destinée à participer au financement de l'édition 2019 de l'Etoile cyclo des CM2. La décision est différée au prochain Conseil municipal.

Madame Catherine DAVID pose la question, de savoir s'il y a eu des demandes concernant le débat citoyen. Monsieur le Maire dit qu'il n'y a eu aucune demande et précise que si un élu est disposé à organiser un débat, il est libre. La commune est prête à mettre la salle des associations à disposition pour l'organisation d'un débat et un cahier des droits et des devoirs est à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture.

Séance levée à 21h10